


**SÉANCE PUBLIQUE**  
**DU MERCREDI 26 MARS 2025**  
**À 18 h**

 Délibération 2025 / 23  
 (14<sup>e</sup> délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

 Nombre de Conseillers  
 Municipaux en  
 Exercice : 27  
 Présents : 16  
 Votants : 20

 Date de l'envoi et de  
 la publication de la  
 convocation  
 19/03/2025

 Date de publication  
 du procès-verbal de  
 la séance :  
 28/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 26 mars à 18 h.

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

**Étaient présents** : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, LAVERGNE Frédéric, BORIS Yvette, BRAMOND Philippe, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, BALLARIN Lydia, PELIGRY Alain.

**Absents représentés** : BACH Hélène (donne pouvoir à POIRRIER Michelle), GARBE Daniel (donne pouvoir à DELEUZE Christian), ELIAS Marie-José (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise), GROUGEARD Michel (donne pouvoir à ROUQUIE Vincent).

**Absents excusés** : SERMET Jean-Claude.

**Absents** : MAIGNE Solange, MAZEYRAC Pierrick, THEPAULT Pascale, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoit, CASTAGNE Yoan, VERTES Alain.

**Secrétaire de Séance** : CHAVET-JABOT Francis.

**OBJET : FISCALITE LOCALE - VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES – EXERCICE 2025.**

Pour mémoire, les taux des contributions directes votés lors du Conseil Municipal du 27 mars 2024 étaient les suivants :

DÉSIGNATION DES TAXES	Taux votés en 2024
• Taxe Foncière (Bâti) / (TFB)	47,62 %
• Taxe Foncière (Non Bâti) / (TFNB)	168,20 %
• Taxe d'habitation (résidences secondaires) / (TH)	9,74 %

Les bases d'imposition prévisionnelles 2025 étant parvenues à la Commune, il est proposé de ne pas augmenter les différents taux communaux. Les taux proposés à l'assemblée délibérante pour l'exercice 2025 peuvent donc se résumer ainsi :

DÉSIGNATION DES TAXES	Taux proposés au vote 2025
• Taxe Foncière (Bâti) / (TFB)	47,62 %
• Taxe Foncière (Non Bâti) / (TFNB)	168,20 %
• Taxe d'habitation (résidences secondaires) / (TH)	9,74 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** les taux des contributions directes pour l'exercice 2025 comme suit :

## AR Prefecture

046-214601288-20250327-2025\_23-DE  
 Reçu le 27/03/2025  
 Publié le 27/03/2025

<u>Taxes</u>	<u>Bases d'imposition effectives 2024</u>	<u>Taux de référence pour 2025</u>	<u>Taux proposés au vote 2025</u>	<u>Bases d'imposition prévisionnelles 2025</u>	<u>Produits attendus 2025</u>
Taxe Foncière (Bâti)	6 236 135 €	47,62 %	47,62 %	6 372 000 €	3 034 346
Taxe Foncière (Non Bâti)	46 666 €	168,20 %	168,20 %	47 000 €	79 054
Taxe d'Habitation	1 677 382 €	9,74%	9,74%	1 276 500 €	124 331
<b>TOTAL :</b>					<b>3 237 731</b>

➤ Etat 1259 : Produits prévisionnels et taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.

<u>Produits attendus des ressources à taux voté</u>	<u>Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (Allocations compensatrices)</u>			<u>Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025</u>
	<u>Allocations compensatrices (A)</u>	<u>Effet du coefficient correcteur (B)</u>	<u>TOTAL (A+B)</u>	
3 237 731 €	204 521 €	- 883 730 €	- 679 209 €	<b>2 558 522 €</b>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Francis CHAVET-JABOT.

Le Maire,



Michel SYLVESTRE.

